

de DUC
PF

Confidentiel

Atags
Liban

Lettre à Monsieur le Procureur général Bertossa de la République et Canton de Genève, suite à la dernière missive que nous lui avons adressée en date du lundi 8 octobre 1990

Résumé de l'affaire Emanuel CHRISTEN - Elio ERRIQUEZ

1. Emploi auprès du CICR

Emanuel CHRISTEN oeuvre pour le compte du CICR depuis 1985. Il a travaillé successivement en Afghanistan, au Zimbabwe puis au Liban jusqu'à l'enlèvement de son collègue Peter WINKLER. Il est ensuite retourné dans ce dernier pays en 1989.

Elio ERRIQUEZ a vécu sa première mission au sein du CICR au début de l'année 1989 en se rendant pour quelque trois mois à Kassala au Soudan, après quoi il a rejoint M. CHRISTEN au Liban, ceci vers le 20 avril.

Il ressort de ce qui précède que M. CHRISTEN possède des connaissances de la région libanaise nettement plus approfondies que son compagnon. Cette précision est utile pour la suite de ce résumé.

Relevons aussi que MM. CHRISTEN et ERRIQUEZ avaient de la peine à communiquer ensemble pour des raisons de mauvaise compréhension linguistique.

2. Enlèvement

Le bâtiment qui abrite le centre orthopédique dans lequel travaillent les délégués se trouve à proximité de Aïn-el-Heloué. Il s'agit d'un immeuble portant le nom de "Saidan Orphan Welfare Society" mis

à la disposition de la "Fondation Hariri" (aucun lien avec le pirate de l'air arrêté à Genève) par un richissime commerçant d'Arabie Saoudite. Il est situé à quelque dix minutes en voiture du bloc où se trouvent les bureaux du CICR ainsi que les appartements des employés de cette organisation. Pour se rendre à leur lieu de travail, MM. CHRISTEN et ERRIQUEZ utilisaient toujours deux voitures. Dans la mesure du possible, ils empruntaient des itinéraires différents et roulaient à vive allure, précisément dans le but d'éviter un enlèvement. Les délégués sont toujours en contact avec le centre orthopédique, annonçant le départ de leur lieu de domicile. Les relations avec le personnel local sont excellentes et toutes les personnes avec lesquelles nous nous sommes entretenus à ce sujet sont d'avis que ces gens sont loyaux, dès lors que des fuites ne "devraient" pas provenir de ce milieu médical.

Le 6 octobre 1990, MM. CHRISTEN et ERRIQUEZ pilotaient chacun une voiture pour se rendre au centre. Le déplacement s'est déroulé sans encombre. Alors que M. CHRISTEN pouvait stationner son véhicule près de l'entrée et se diriger directement dans le corridor conduisant aux locaux du centre, M. ERRIQUEZ devait effectuer une manoeuvre avant de quitter son automobile. C'est ce moment qu'ont choisi quatre individus motorisés (Mercedes 280 bleu foncé) pour entrer à vive allure dans l'enceinte du centre. Sortis de leur voiture, ils braquèrent au moyen de kalachnikovs et de pistolets les personnes se trouvant à l'entrée et interpellèrent le "field officer" tout en ordonnant, depuis l'extérieur, aux gens qui étaient dans le centre de sortir. Emanuel CHRISTEN s'exécuta et fut immédiatement "jeté" dans le coffre de la voiture des auteurs. Peu de temps après, se rendant compte de leur méprise, les ravisseurs relâchaient le "field officer" et s'emparaient d'Elio ERRIQUEZ, lequel rejoignait contre son gré M. CHRISTEN dans le coffre de la même voiture. Relevons ici que l'un des quatre auteurs avait le visage masqué d'un kefieh, sorte de tissu à carreaux, à l'instar de celui que porte Yasser ARAFAT.

3. Lieux de détention et transferts

Cette première partie de l'enlèvement terminée, les ravisseurs quittèrent les lieux sur les chapeaux de roue et circulèrent environ cinq minutes dans la région de Saïda. Après ce laps de temps, les otages furent transférés dans le coffre d'une BMW 520 ou 525 blanche, dans lequel ils parcoururent encore quelques kilomètres durant cinq nouvelles minutes. Selon les otages, ils se trouvaient toujours à Saïda au moment où ils quittèrent ce second véhicule pour être conduits dans un garage souterrain, lequel ouvrait sur une sorte d'abri où les otages passèrent la journée, sans connaître les motifs de ce double enlèvement. Ils furent ensuite transférés au 6ème ou 8ème étage du même immeuble, dans lequel ils restèrent au total douze jours, n'étant nourris que de sandwiches dont les ravisseurs ôtaient les emballages. A aucun moment il ne leur a été expliqué pourquoi ils avaient été enlevés. Le seul commentaire fait à ce sujet est le suivant : "quand big boss y sera libre, nous te libérerons".

Au terme du douzième jour, un gardien leur expliqua en anglais que cela aurait dû être leur dernier jour de détention, mais qu'il y avait des problèmes et qu'ils allaient être transférés.

En effet, vers 0500 h. sauf erreur le 18.10.1989, tous deux sont conduits dans le coffre d'une BMW 730 vert foncé. Dans ce véhicule, le trajet dure entre une heure et une heure et demie. A un moment donné, le véhicule entre dans un garage devant être celui d'une villa et les otages peuvent sortir. A cet endroit, ils constatent la présence de plusieurs pièces détachées de BMW et de Mercedes.

Quelques heures plus tard, les ravisseurs les installent sur le siège arrière d'une BMW ancien modèle, série 300 (?), foncée. Les otages doivent baisser la tête contre le siège avant et ne peuvent, de ce fait, pas voir où ils se trouvent ni dans quelle direction le véhicule se dirige. Après dix à quinze minutes de voyage, ils sont transférés dans un immeuble qui doit se situer dans la banlieue sud

de Beyrouth. Depuis la chambre où ils sont enchaînés jour et nuit au niveau des chevilles, plus la nuit aux poignets, MM. CHRISTEN et ERRIQUEZ peuvent remarquer qu'une route non asphaltée se trouve en bas de l'immeuble, séparant ce dernier d'une fabrique apparemment abandonnée, flanquée d'une cheminée partiellement détruite et d'une mosquée surmontée d'une sorte de minaret ayant lui aussi subi les ravages de la guerre. Les otages restent six mois à cet endroit, toujours sans savoir pourquoi ils ont été enlevés. Ils ne subissent aucun interrogatoire et, malgré les quelques mots qu'ils ont pu échanger avec leurs ravisseurs, il leur est impossible de situer l'appartenance de ceux-ci. A un moment donné, la déclaration suivante leur est faite : "avec le CICR, nous n'avons pas de problème, c'est avec la Suisse qu'on a des problèmes". A une ou deux occasions, MM. CHRISTEN et ERRIQUEZ auraient eu la possibilité de s'évader ou de recourir aux armes de leurs ravisseurs. Ils ont cependant préféré s'abstenir d'agir de la sorte, ignorant si la nonchalance de leurs gardiens était réelle, ou s'il s'agissait plutôt de provocation. Après environ cinq mois de captivité, ils reçoivent un dictionnaire allemand-français, ce qui leur permet de mieux dialoguer entre eux. Au terme de ces six mois durant lesquels ils n'ont pu manger que des hamburgers, leurs conditions de détention s'améliorent quelque peu. Ils reçoivent deux slips, deux paires de chaussettes ainsi que deux trainings. Un soir, ils sont délivrés de leurs chaînes, peuvent manger correctement et on leur signale que le prochain transfert correspondra à leur libération.

Peu de temps après, ils peuvent effectivement quitter la chambre qu'ils occupaient et sont transférés dans le coffre d'une Mercedes 280 blanche. Cette automobile roule une demi-heure environ puis retourne à son point de départ, les otages étant à nouveau installés dans la pièce qui leur servait de prison depuis six mois.

Le lendemain soir, ils sont à nouveau placés dans le coffre d'une Mercedes 380 (?) verte, automatique. Selon les bruits qu'ils peuvent percevoir depuis le coffre, ils ont le sentiment que les ravisseurs ont emprunté l'autoroute, à l'époque "pavée" de plaques de

béton, qui longe la mer de Beyrouth à Khaldé, puis-qu'ils ont roulé sur une route très sinueuse conduisant à Sofar où se trouve un "check-point" important des Syriens, après quoi ils seraient partis en direction de Zahlé, puis sur une route à circulation rapide allant dans la plaine de la Bekâa.

Arrivés à destination, on leur dépose un linge sur la tête et les otages sont emmenés dans une "villa" d'un étage, puis enfermés dans une chambre et à nouveau enchaînés, mais cette fois seulement par les pieds. L'appartement dans lequel ils se trouvent semble avoir déjà été utilisé pour accueillir des otages. Selon les bruits perçus par MM. CHRISTEN et ERRIQUEZ durant les trois mois de détention en ce lieu, il est même possible que d'autres personnes y aient séjourné en même temps qu'eux, bien qu'ils n'aient jamais vu d'autres otages. Lors d'une "conversation" que les otages ont pu avoir avec leurs gardiens durant ce laps de temps et alors qu'ils insistaient toujours pour connaître les motifs de leur enlèvement, il leur a été répondu ce qui suit : "c'est à cause d'un Palestinien incarcéré en Suisse depuis environ deux ans, et que la Suisse veut extradier aux Etats-Unis, mais aussi pour les relations entre la Suisse et Israël, lesquelles sont "inacceptablement" bonnes". Elio ERRIQUEZ a demandé s'il s'agissait de HARIRI. Ses ravisseurs ont répondu qu'ils ne connaissaient pas ce personnage. Des vérifications sont actuellement en cours à ce sujet pour tenter de déterminer à quelle affaire il est fait allusion.

Il sied de relever ici que, selon les otages, les gardiens étaient des gens d'un niveau scolaire assez bas, qui agissaient de la sorte manifestement plus par besoin d'argent que par une quelconque idéologie. A ce sujet, la question reste posée de savoir s'il ne pourrait pas s'agir d'un enlèvement aux relents crapuleux, bien qu'il n'y ait pas eu de revendication allant dans ce sens.

Le premier août 1990, les otages quittent ce lieu de détention dans une voiture de marque japonaise, par un chemin caillouteux. Très rapidement, ils sont transférés dans le coffre d'une Mercedes à boîte automatique. A ce moment-là on leur dit : "Inchallah, le trajet sera long, c'est votre libération". Le déplacement dure une

heure et demie à deux heures et demie, après quoi MM. CHRISTEN et ERRIQUEZ sont transférés dans un garage souterrain, lequel conduit dans un local (genre cave). De cet endroit, les otages ont pu entendre les bruits des avions en phase d'approche. Ils en ont donc déduit qu'ils devaient être détenus à proximité de l'aéroport de Beyrouth, éventuellement dans le quartier de Uzai. On leur expliqua que la libération était imminente et qu'ils ne resteraient pas plus d'une semaine à cet endroit.

4. Libération des otages

Le 8 août 1990, MM. CHRISTEN et ERRIQUEZ peuvent se doucher, et reçoivent des nouveaux habits ainsi que des chaussures. Dans l'après-midi, Emanuel CHRISTEN est informé que lui seul sera libéré. Il tente de protester, mais en vain. On lui a bandé les yeux, puis on l'a transféré dans deux véhicules différents. A un moment donné, à proximité du camp de Bourj Barajneh, il a été pris en charge par un officier syrien qui s'est encore entretenu avec les ravisseurs, avant de le conduire à Damas, au quartier général des services de sécurité syriens.

Le lendemain, Elio ERRIQUEZ, qui ignorait tout du sort subi par son compagnon d'infortune, recevait un journal relatant les "détails" de la libération d'Emanuel CHRISTEN. M. ERRIQUEZ a saisi cette occasion pour poser certaines questions à ses ravisseurs, questions auxquelles il lui fut répondu comme suit :

"il y a trois choses que l'on n'aime pas, ce sont les Américains, Israël et l'Europe. A propos de cette dernière, les Européens veulent tous la paix mais fabriquent des armes. La Suisse travaille avec Israël et les Américains. La Suisse, qui veut être neutre, fabrique des armes. La Suisse fait le trafic d'armes".

Dans la soirée du 12 août 1990, Elio ERRIQUEZ est avisé qu'il va être libéré. Le lendemain en effet, des gens viennent le chercher et il prend place sur le siège arrière d'une Mercedes 280 puis,

après un trajet de quelque quinze minutes, il est transféré dans un autre véhicule qui va jusque dans un hangar. A cet endroit, une personne s'adresse à lui en ces termes : "Je suis un officier des services de sécurité syriens. Tout est réglé. Tout le monde le sait".

5. Revendications

Peu après l'enlèvement de MM. CHRISTEN et ERRIQUEZ, l'OLP de Yasser ARAFAT a accusé le FATAH-CR d'être responsable de cette opération. Presque simultanément, cette même Organisation ABOU NIDAL déclarait que les auteurs devaient être recherchés parmi les membres du mouvement dirigé par le leader palestinien. Ces accusations avaient un caractère manifestement politique et ne pouvaient nous être d'aucune utilité.

Quelques jours plus tard, un inconnu se réclamant du Djihad islamique avisait téléphoniquement une agence de presse à Ankara que les otages helvétiques seraient exécutés l'un après l'autre si le "frère Hussein HARIRI" n'était pas libéré dans les trois jours. Nous savons aujourd'hui que ces menaces n'ont pas été mises à exécution et nous ne sommes pas en mesure d'en analyser le sérieux.

A mi-décembre 1989, un représentant du CICR a eu l'occasion de s'entretenir avec différents ressortissants arabes. Lors d'une discussion qui s'est tenue à Beyrouth, un nommé ARIFI lui a fait part de ce qu'il estimait être les revendications des auteurs, soit :

- libération de HARIRI,
- libération de Anis NACCACHE, alors détenu à Paris,
- indemnisation des victimes innocentes qui ont perdu la vie en 1980 lors de l'attentat qui aurait dû coûter la vie à Chapour BAKTHIAR,
- apport d'une aide médicale émanant de la Suisse à l'attention de projets (?) à Saïda.

A la mi-mars 1990, un groupe disant se nommer "Organisation pour la libération de HARIRI" annonçait par téléphone à une agence de presse à Nicosie que l'un des otages serait abattu si les détenus Anis NACCACHE et Hussein HARIRI n'étaient pas libérés. La valeur de cet appel ne peut pas être évaluée, mais dans ce cas aussi il est fort possible que des groupes terroristes aient profité de ce double enlèvement pour faire pression sur le gouvernement suisse, même s'ils n'étaient pas directement maîtres du sort desdits otages. A la même époque, le FATAH-CR répétait qu'il n'était en rien mêlé à cette affaire et que, au contraire, il fournirait une prime à quiconque fournirait des informations sur ce crime.

Au début du mois d'avril, un appel téléphonique anonyme émanant semble-t-il de la même source était à nouveau adressé à Nicosie. Il était précisé que les otages n'avaient pas encore été exécutés en raison de leur "passé humanitaire" à Saïda, mais qu'un dernier délai pour faire libérer les détenus HARIRI et NACCACHE était octroyé jusqu'à la fin du mois saint du Ramadan (environ le 26 avril), faute de quoi le premier otage serait abattu. Détail intéressant, il était précisé que les nommés HIJAZI et AL-ZEIN devaient se tenir à l'écart de cette affaire (voir chapitre suivant).

6. Travaux de l'état-major de crise

Dès le début de cette affaire, afin de coordonner les efforts mais aussi pour éviter les critiques émises dans le cadre de l'affaire WINKLER, un état-major de crise composé de membres du DFAE, du CICR et de la Police fédérale fut créé. Les renseignements étaient collationnés et faisaient l'objet de réunions bi- ou tripartites très régulières.

Comme c'est le cas dans la plupart de ces enlèvements, de nombreuses personnes privées, organisations de tous genres, voire même gouvernements proposent leurs bons offices. Il va sans dire que "personne ne fait rien pour rien" et que chaque proposition a dû

être soigneusement examinée. Parallèlement aux activités de cet EM de crise, différentes personnes et/ou sociétés se sont intéressées à ce double enlèvement et ont tenté d'y trouver une solution, à leur manière. Il va sans dire que toutes ces propositions sont malheureusement loin d'être sérieuses et que nous avons quelquefois affaire à des gens sans scrupule, ne cherchant qu'à retirer un avantage pour des services qu'ils ne sont en fait pas en mesure de rendre. Au vu de cette situation, il fut décidé au sein de l'EM de crise de n'entrer en contact avec un interlocuteur qu'à partir du moment où il serait en mesure de nous apporter une preuve de vie des otages, ou alors des éléments très sérieux et vérifiables relatifs aux ravisseurs. Ces restrictions nous démontrèrent très rapidement que les "informateurs" valables n'existaient pratiquement pas.

Durant toute la période qu'a duré ce double enlèvement, le DFAE a multiplié ses contacts avec la diplomatie étrangère, et principalement arabe et iranienne. Le CICR a envoyé des délégations sur place, ses représentants allant s'entretenir avec des multitudes de responsables d'organisations de tous bords. Quant à notre service, il a tenté d'apporter une aide logistique aussi valable que possible à ses partenaires, travaillant notamment de manière intense avec les services étrangers susceptibles de l'aider.

Dans le courant du printemps 1990, par la voix du leader de l'OPN (organisation qui opère principalement à Saïda), Mustafa SAAD, nous apprenions que les otages allaient être libérés très prochainement. Nous devons cependant très vite nous rendre à l'évidence que tout n'était pas si simple et que même le "patron" de Saïda ne disposait pas des pleins pouvoirs, pour autant qu'il n'ait pas été mêlé lui-même à ce rapt.

A ce moment, nous n'avions toujours aucune idée des motifs de cet enlèvement (suite de l'affaire WINKLER pendant laquelle un message disant : "la Suisse sait pourquoi" nous avait été transmis ?, demande de mise en liberté de HARIRI ?, prétentions de nature financière ? ou autres revendications ?), de même que nous ignorions toujours si les otages étaient en vie.

En décembre 1989, M. Pasquier du CICR s'était approché du nommé HIJAZI afin de lui demander s'il était en mesure de prendre certains contacts avec les Libyens.

Profitant de ce que les noms de HIJAZI et de ZEIN avaient été prononcés par un inconnu à l'occasion de menaces proférées contre les otages (voir chapitre précédent), il fut décidé qu'un représentant de l'EM de crise reprenne contact avec le premier nommé afin de connaître son point de vue sur lesdites menaces. C'est ainsi que M. Pasquier entra en contact avec l'intéressé. Depuis lors, force est de reconnaître que le nommé HIJAZI est la seule personne qui ait été en mesure de faire profiter M. Pasquier du CICR de ses nombreuses entrées en Libye. Pour le compte des Libyens, il a également ouvert certaines portes au Liban, dont nous ne connaissons cependant pas la nature. Il est infiniment difficile de déterminer si ce personnage, contre lequel le Ministère public de la Confédération a d'ailleurs une enquête de police judiciaire ouverte, est en contact direct avec les ravisseurs, s'il agit par le biais d'intermédiaires, ou encore sur ordre du Gouvernement libyen. Relevons ici que nous procéderons, vraisemblablement d'ici à la fin de l'année en cours, à l'audition de HIJAZI.

Vers la fin du mois de juin 1990, de sources iraniennes, l'EM de crise apprenait que la libération des otages était imminente et qu'il ne s'agissait plus que d'une question de semaines. Vers la mi-juillet, les mêmes sources faisaient état d'une libération pour début août. Dans ce cas également il est quasiment impossible, du moins pour l'heure, de préciser pour quels motifs ces sources iraniennes étaient aussi bien renseignées.

Lors d'une réunion de l'EM de crise qui s'est déroulée le 20 juillet 1990, M. l'Ambassadeur Simonin informait que la situation était momentanément bloquée.

Dans la soirée du 7 août 1990, un communiqué signé de l'"Organisation des fractions révolutionnaires palestiniennes", groupement jusque là inconnu (il l'est encore aujourd'hui!), informait la presse que les otages allaient être libérés dans les 24 heures. C'est en fait vers 2100 h. le mercredi 8 août 1990 que nous apprenions la libération d'Emanuel CHRISTEN.

Le lendemain, un "Comité de défense des peuples palestiniens" annonçait qu'il allait publier prochainement un document complet sur les circonstances de ce double enlèvement. Ce papier comprendrait notamment les noms des auteurs et de leur organisation, les motifs du rapt, ainsi que les modalités de la libération. A ce jour, rien de tel n'est paru, à notre connaissance, dans quelque quotidien que ce soit.

Le 13 août 1990, M. ERRIQUEZ était libéré dans les mêmes circonstances que son compagnon de travail.

Comme MM. Felber et Sommaruga l'ont annoncé par la suite, ni la Confédération, ni le CICR n'ont payé une quelconque rançon.

7. Etat actuel de l'enquête en cours

A la lecture de ce qui précède, hormis le fait majeur de la libération des otages, il va sans dire que les Autorités suisses ne peuvent être pleinement satisfaites de l'issue de cette affaire. En effet, elles ignorent toujours les motifs des auteurs, leur appartenance ainsi que les détails liés à la libération de MM. CHRISTEN et ERRIQUEZ. Il va sans dire que nos efforts tendant à répondre à ces multiples questions se poursuivent. Tant que nous ignorerons

les buts poursuivis par les ravisseurs ainsi que leur(s) "affiliation(s)", nous ne pourrions pas prétendre que des ressortissants suisses puissent se rendre avec une sécurité relative dans cette région du monde. De plus, si nous nous souvenons des déclarations faites dans le cadre de l'affaire WINKLER (la Suisse sait pourquoi) ou encore en relation avec le cas qui nous préoccupe actuellement (c'est la Suisse qui est visée et non le CICR; affaire d'extradition d'un Palestinien aux Etats-Unis; trop bonnes relations entre la Suisse et Israël; relaxation de HARIRI), force est de constater qu'une certaine pression est exercée sur nos Autorités dans un but qui nous échappe.

Bien qu'il devienne de plus en plus difficile de nous entretenir avec MM. CHRISTEN et ERRIQUEZ pour des raisons faciles à comprendre (le contact est excellent, mais ils souhaiteraient oublier rapidement tous les détails de cette affaire), nous les rencontrerons une nouvelle fois dans le courant du mois de novembre afin de dresser une liste aussi exhaustive que possible des ravisseurs. Il faut préciser ici qu'à l'exception de deux ou trois personnes, MM. CHRISTEN et ERRIQUEZ n'ont jamais vu le visage des quelque 30 gardiens qui ont assuré leur captivité, ayant toujours dû avoir le visage recouvert d'un linge lorsqu'ils étaient en présence de ces gens.

POLICE FEDERALE

Ch. Duc, comm.

3003 Berne, le 30 octobre 1990